

Information permanente relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Paris, le 1er mars 2010

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF de décembre 2008, IPSEN rend public les éléments de rémunération de son Président Directeur Général, Monsieur Jean-Luc Bélingard.

Rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2009

La rémunération annuelle fixe a été fixée par le Conseil d'Administration à 630.006 euros au titre de l'exercice 2009.

A ce montant, s'ajoute pour l'exercice 2009 une prime d'expatriation de 87.998 euros.

Le Conseil d'Administration a fixé le bonus cible pour 2009 lors de sa réunion du 27 février 2009 à 450 000 euros dans une fourchette de 0 à 675 000 euros.

Le versement du bonus cible est attribué sur la base de critères de performance qualitatifs et quantitatifs déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 26 février 2010 a apprécié ces critères de performance et a décidé du versement d'un bonus de 444.000 euros au titre de l'exercice 2009.

Monsieur Jean-Luc Bélingard a également perçu 256.691 euros d'avantages en nature constitués par un logement de fonction et une voiture, ainsi que des jetons de présence IPSEN d'un montant de 70.000 euros.

Rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2010

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 10 novembre 2009, a approuvé la restructuration de la rémunération de Monsieur Jean-Luc BELINGARD, correspondant à une augmentation de 200 000 euros de son salaire de base à compter 1^{er} janvier 2010, et d'une augmentation de 200 000 euros de son objectif de salaire variable à compter de l'exercice 2010, en compensation d'une attribution annuelle d'actions gratuites maintenant éteinte.

La rémunération annuelle fixe s'élève ainsi à 830.006 euros.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 26 février 2010, a fixé les critères de performance pour le bonus au titre de son mandat social pour l'exercice 2010 : deux tiers de ce bonus sont assis sur l'atteinte de niveaux de résultats, et le solde du bonus est assis sur des critères qualitatifs.

Le Conseil d'Administration a fixé le bonus cible pour 2010 à 650.000 euros dans une fourchette de 0 à 975.000 euros.

Les pratiques de gouvernance de la Société et l'ensemble des éléments constituant la rémunération de Monsieur Jean-Luc Bélingard, et notamment les stocks-options et actions de performance qui lui ont été attribuées, ainsi que les engagements de retraites à prestations définies et les indemnités de départ dont il bénéficie, seront détaillés dans le Document de Référence 2009 du Groupe IPSEN.